



Propriétaire qui ne répond pas

Par **Ladyvi**, le **03/02/2014** à **16:07**

Bonjour,

Il y a une dizaine de jours, j'ai mon mitigeur de cuisine qui s'est mis à fuir. Je sais bien que certains entretiens et petites réparations sont à charge du locataire, mais dans mon cas, je ne peux même pas savoir d'où vient la fuite car je ne peux pas couper l'eau de mon appartement, autrement dit, je ne peux même pas savoir si c'est une simple petite réparation ou bien s'il s'agit vraiment de quelque chose de plus important, qui sera à la charge du propriétaire. J'ai donc contacté ce dernier par courrier (pas en recommandé) il y a une semaine. Je n'ai eu à ce jour aucune réponse encore.

S'est greffé par dessus ce problème, une petite fuite d'eau à ma chasse d'eau (l'eau coule dans la cuvette lorsque le réservoir se remplit et ce n'est pas du au trop plein d'eau). J'ai bien voulu voir d'où venait le problème mais je ne peux toujours pas coupé l'eau chez moi et le robinet d'arrivée d'eau est grippé.

Ainsi de part le fait que je ne puisse pas couper l'eau, je ne peux ni voir d'où vient la fuite de mon mitigeur, ni voir d'où provient la fuite de la chasse d'eau.

Je suis donc bloquée d'autant plus que je ne sais pas où l'on coupe l'eau dans mon immeuble (je crois que c'est une vanne générale à tous les appartements, donc si je coupe l'eau, je coupe l'eau à tous les autres locataires.).

J'ai donc décidé d'appeler mon propriétaire il y a 4 jours car je n'avais toujours pas de signe de vie de lui suite à mon courrier. Je suis tombée sur son répondeur et je lui ai laissé un message pour lui expliquer, en détail, mes problèmes. Et depuis rien... ni de la lettre, ni du message, il ne m'a répondu et pendant ce temps là, je vis toujours avec mes fuites sans pouvoir faire quoi que ce soit.

Je tiens à signaler que lorsque j'ai emménagé il y a 3 ans, rien n'était neuf. Le mitigeur n'était

vraiment pas de première jeunesse et la chasse d'eau non plus, d'autant plus que j'ai toujours pris soin de cet appartement.

Je songe à lui envoyer une lettre en recommandé mais je commence à croire qu'il fait la sourde oreille.

Pourrais-je avoir des conseils s'il vous plaît ? Est-ce que j'ai des recours ?

En vous remerciant.

Par **cprevos**, le **03/02/2014** à **16:54**

j'ai eu le même problème et il n'a jamais rien payé des réparations, j'ai du tout payer de ma poche.

Par **moisse**, le **03/02/2014** à **17:17**

Bonsoir,

Déjà demander aux voisins comment couper l'eau.

Il est certain qu'il existe des robinets d'arrêt un peu partout, c'est une norme depuis Jules César voire avant (-)